Chère Madame, cher Monsieur,

Le saviez-vous? Il n'y a **aucun montage juridique, financier ou autre** qui protège le dirigeant d'une entreprise, ses biens ou ses proches en cas de faute personnel dans le cadre de la gestion de son entreprise.

Au total, plus de **12 500 cas d'infractions** sont imputables à un dirigeant selon le droit pénal français
1 exemple? : Un collaborateur est agressé ou harcelé par un autre salarié, vous n'êtes pas informé (bien sûr!). Il dépose plainte, son avocat vous mettra en cause en tant que dirigeant car vous devez veillez à la sécurité de vos collaborateurs.

D'autres exemples de mise en cause :

- Décès ou handicap d'un salarié par suite d'un accident avec un véhicule de la société mal entretenue ou alcoolisé par suite d'un pot organisé par le dirigeant.
- Discrimination à l'embauche ou licenciement
- Tromperie sur la Marchandise, publicité mensongère
- Abus de biens sociaux
- Insuffisante ou non souscription de garanties obligatoire ou fortement conseillé

Le contrat RCMS MMA (Responsabilité Civile du Mandataire social) permet de garantir le Mandataire social (personne qui dispose d'un mandat pour gérer la société ou l'administrer mais aussi personne qui agit légalement comme si elle avait reçu un mandat pour gérer et administrer la société) pendant son mandat mais aussi après. Il protège également le conjoint et les ayants droit.

Il indemnise la faute professionnelle dont le dirigeant est responsable personnellement en qualité de dirigeant :

-Faute de gestion LE
- Non-respect des statuts
- Infraction aux lois et règlements

Il prend en charge les frais de défense civile et pénale, les frais de comparution, les frais de constitution de la caution pénale, les conséquences pécuniaires pour la responsabilité civile personnelle du dirigeant, mais aussi information juridique, aide psychologique et réhabilitation de l'image de marque de l'entreprise, assistance et rapatriement pour motif professionnel.

Les plus du contrat : une gestion simplifiée suite à la non-désignation de l'assuré, pas de franchise, ni de sous-limite de garantie en fonction du type de réclamation.
Il est souscrit par l'entreprise et payé par l'entreprise, la cotisation constitue une charge pour la société

Je peux vous adresser un questionnaire à compléter et me retourner afin que je puisse vous établir un projet. Nous pourrons prendre rendez-vous ensuite en discuter ensemble.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Bien cordialement

Mickaël ROYER

Collaborateur de Jean-Luc LAROCHE
Entrepreneur individuel

« On assure mieux quand on connaît bien »

MMA Agence Laroche Auxerre
3Bis Rue du 24 août
89000 AUXERRE
03.86.51.30.31
Fax : 03.86.52.07.27

Siret 34187149900032 RC AUXERRE. Toutes contestations seront passées devant le tribunal d'instance et de commerce d'Auxerre (Yonne) qui a toute attribution exclusive de compétence.
N° d'inscription ORIAS 07 001 210 site orias www.orias.fr code APE 6622Z
Pour toute question, suggestion ou réclamation, contacter Mr LAROCHE ou L'ACPR, 4 RUE DE BUDAPEST 75000 PARIS
Agent général exclusif MMA, pour les opérations de courtage accessoire, relation limitée à quelques partenaires pour des risques spécifiques ou refusés par la compagnie MMA ou propositions de la compagnie MMA incompatibles avec les choix de l'assuré. Garanties financières et assurance de responsabilité civile conformes aux articles L.530.1 et L530.2 du Code des Assurances

